



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 2570

Texte de la question

M. André Gérin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes d'insécurité qui se développent dans les différents quartiers de Charleville-Mézières dans les Ardennes. Consciente de la détérioration de la situation, la population s'est mobilisée et organisée pour que s'engagent des initiatives concrètes visant à rétablir la tranquillité. Il leur semble légitimement urgent d'aller vers un renforcement des effectifs de police dans le but de favoriser l'îlotage et la prévention. Dans cet esprit, les habitants réclament l'implantation d'un commissariat de police de quartier. Assuré de l'intérêt qu'il portera aux problèmes rencontrés, il lui demande les mesures efficaces qu'il envisage de prendre pour le droit de vivre en sécurité dans les quartiers concernés de Charleville-Mézières.

Texte de la réponse

La situation de la circonscription de sécurité publique de Charleville-Mézières a régulièrement fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, pour renforcer son potentiel opérationnel humain ses effectifs ont augmenté de près de 10 % entre le 1er janvier 1993 et le 1er septembre 1997, passant de 103 fonctionnaires actifs à 113. Sur cette même période de référence, le nombre des fonctionnaires administratifs a crû de 4 unités et l'effectif des policiers auxiliaires est passé de 6 à 9 appelés du contingent. En ce qui concerne la création d'une structure policière déconcentrée dans le quartier de la Ronde-Couture, telle que souhaitée par l'honorable parlementaire, elle ne pourrait être réalisée, dans l'immédiat et compte tenu des priorités recensées au sein d'autres services territoriaux, que par un prélèvement des personnels du commissariat central. Un tel redéploiement de fonctionnaires serait très certainement préjudiciable au bon fonctionnement des unités opérationnelles. Les charges administratives supplémentaires résultant de cette mesure ne manqueraient pas de limiter la présence policière sur la voie publique. Dès lors, il apparaît préférable de maintenir les dispositifs policiers en place dans le quartier considéré, d'autant qu'aux patrouilles du commissariat central s'ajoute l'organisation spécifique d'un service d'îlotage. Au surplus, il est à noter la création récente d'une unité cynophile départementale dont l'action renforce assurément la lutte contre la criminalité sur l'ensemble de la circonscription. Sur le plan de la délinquance, il est opportun d'observer une diminution sensible des faits délictueux sur la période de mai à août 1997 par rapport à ces mêmes mois en 1996. En l'espèce, les faits de délinquance générale ont baissé de près de 20 % et ceux de voie publique de plus de 13 %. Ces résultats ont notamment été obtenus par les actions conduites par la brigade cynophile, la brigade motocycliste urbaine ainsi que la brigade anticriminalité de jour, mobilisées au quotidien en sécurisation dans les quartiers difficiles de la commune. En tout état de cause, ces données statistiques encourageantes ne sauraient freiner les efforts entrepris en faveur de cette circonscription de sécurité publique. Sa situation sera suivie attentivement à l'occasion des prochains mouvements de personnels, dans le dessein d'une meilleure maîtrise de l'évolution des phénomènes de l'insécurité, afin que soient garanties la sécurité et la tranquillité des habitants de Charleville-Mézières.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2570

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2758

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3598